



Compte-rendu

Conseil Communautaire
15 novembre 2012 - 20 heures 30
à Egletons

L'an deux mille douze, le 15 novembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel PAILLIASSOU, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 38

Date de convocation : 08 novembre 2012

PRESENTS

Délégués titulaires : M. PAILLIASSOU Michel, M. ARNAUD Christian, M. BESSE Jean-Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOUYGES Daniel, M. CARAMINOT Georges, M. CARTIER Philippe, M. CASSIN Yves, M. CHAZALNOEL Jean-Louis, M. CORDERO Valentin, M. COUCHARRIERE Sylvain, M. COUTURON Paul-Bruno, M. DOMINGO Sébastien, M. DUBOIS Francis, M. DUBOIS Jean-Claude, M. ESTRADE Pierre, M. FAUGERAS Noël, M. FAURE Jean-Louis, M. FRIGNAC Michel, M. GONCALVES Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE CORFEC Charley, M. MAISON Yves, Mme MONEGER Nathalie, M. PINARDEL Marc, M. PEROT Yves, M. RENOUE Denis, M. TAGUET Jean-Marie, M. TOURNEIX Bernard, Mme TOURNEIX Maryse, M. VERNAT Jacques, M. VIGOUROUX Daniel, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants : Mme LOCHE Nicole, M. PEYRON René, Mme TABAILLOUX Josette.

ABSENTS EXCUSES

M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BOINET Jean, M. CHASSAGNE Jean-Marie, M. MILGRAM Stéphane, Melle VIALLEIX Corinne.

M. BOINET Jean a donné procuration à M. ZANETTI Fernand.

Secrétaire de séance : M. CARTIER Philippe.

1 – Affaires générales.

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE.**

Le compte rendu du Conseil Communautaire ne faisant l'objet d'aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

- **SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS.**
- **MONSIEUR PHILIPPE CARTIER EST DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE.**

2 – Dossiers.

- **DEMARCHE COLLECTIVE TERRITORIALISEE**
 - **APPROBATION DES ACTIONS ET DE LA MAQUETTE FINANCIERE DE LA 3EME ANNEE DE LA DCT2.**

Jean-Claude BESSEAU rappelle que la Communauté de Communes s'est engagée, dans le cadre du Pays d'Egletons, dans une deuxième génération DCT depuis le 1^{er} Novembre 2010 pour une durée de 3 ans.

La 2^{ème} année de cette DCT s'est terminée le 31 octobre 2012, 19 projets d'entreprises ont été présentés. Un montant global de 76 032,79€ de subventions a été accordé pour un investissement total des entreprises de 300 190€.

Une réunion sur l'accessibilité et l'attractivité des commerces a été organisée ainsi qu'un schéma de tournées alimentaires.

Il informe le Conseil que les partenaires ont validé le bilan de la 2^{ème} année DCT et ont statué sur les actions et la maquette financière (annexées à la note de présentation) proposées par la Communauté de Communes pour l'année 3. Celle-ci a débuté le 01 novembre 2012 et se terminera le 31 octobre 2013.

Christian ARNAUD demande s'il y a un tableau récapitulatif des entreprises ayant reçu des aides au titre de la DCT.

Jean-Claude BESSEAU répond que les Maires sont systématiquement informés des entreprises sur leurs communes mais il fera passer un tableau récapitulatif à tous les conseillers communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les actions qui seront mises en place lors de l'année 3, le plan de financement et autorise le Président à solliciter auprès de la Région et de l'Etat les subventions correspondantes.

- **APPROBATION DE L'ANIMATION « JEUX CONCOURS DU PRINTEMPS. »**

Jean-Claude BESSEAU propose au Conseil Communautaire une animation de centre bourg organisée par la DCT.

A partir de différentes pièces, les clients des commerçants et des artisans devront reconstituer le puzzle d'un site ou monument remarquable de la Communauté de Communes de Ventadour.

Pour pouvoir gagner les lots mis en jeux par les commerçants, un bulletin réponse sera rempli par les clients et un tirage au sort sera organisé.

Cette action est inscrite dans l'axe 2 de la DCT avec une enveloppe financière de 6 000€. Les financeurs interviennent à hauteur de 68%. Le reste à charge de la Communauté de Communes de Ventadour est de 32% (1 920€).

Jean-Claude BESSEAU évoque également des sacs en papier à distribuer sur lesquels figurerait le trombinoscope de tous les commerçants du territoire souhaitant participer.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'animation présentée et le budget dédié à cette action et autorise le Président à solliciter les subventions auprès de la Région et de l'Etat.

➤ **APPROBATION DE L'ACTION SIGNALÉTIQUE.**

Jean-Claude BESSEAU présente au Conseil Communautaire l'action signalétique qui va être menée dans le cadre de la DCT.

La Commission « accueil et développement économique » étendue aux 17 maires de la Communauté de Communes de Ventadour réunie le 25/07/12 a validé le projet signalétique :

- Implantation d'une signalétique informative située dans des endroits stratégiques (choisie en concertation avec les communes).
- Informations inscrites sur les panneaux : données touristiques et économiques

Présentation globale de la commune	*Histoire, habitants, superficie, etc.
Randonnées et Nature	*Sentiers de randonnées situés sur une carte *Sites naturels remarquables
Tourisme	*Productions agricoles *Chambres d'hôtes *Patrimoines bâtis
Economie	*Les artisans et commerçants de vous souhaitent la bienvenue *Liste des activités présentes sur une carte *Jour du marché et foire

- Coût prévisionnel: 47 000€ HT
- Financement prévisionnel :

Conseil Général : 30% sur la partie touristique ;
Leader : 55% sur la partie touristique ;
DCT : 30% sur la partie économique.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le projet présenté ci-dessus, le budget dédié à cette action et autorise le Président à solliciter auprès de la Région Limousin et de l'Etat les subventions correspondantes.

- **NOUVELLE VOIE D'ACCES A LA ZONE DE TRA LE BOS.**

Le Président propose au Conseil que la Communauté de Communes réalise une nouvelle voie d'accès d'intérêt communautaire desservant l'extension de la ZI dite de Tra le Bos (depuis le passage à niveau de la rue des abattoirs). Il explique que la voie actuelle est en très mauvais état et que sa structure ne peut plus supporter le trafic.

Le SYMA A89 réalise la couche de fondation, la Commune d'Egletons les trottoirs et la Communauté de Communes prendrait en charge la couche porteuse (grave bitume, enrobé). Le montant prévisionnel des travaux à la charge de la Communauté de Communes s'élèverait à 65 787,72€HT.

Le Président précise que cette opération s'inscrit dans le cadre des compétences communautaires et donne lecture d'un extrait des statuts :

« Article 5.1 : ... Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités artisanales, commerciales, industrielles, agricoles et touristiques d'intérêt communautaires.

Sont d'intérêt communautaire : ... L'extension de la Zone Industrielle dite de « Tra le Bos ».

...

Article 6 : La Voirie

Création, aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire : Sont déclarées d'intérêt communautaire les voies nouvelles d'accès, depuis la voie publique, aux zones d'activités économiques de la communauté, telles que précisées à l'article 5 : développement économique, paragraphe 5.1. »

Fernand ZANETTI fait remarquer que les travaux sont déjà bien avancés et ne considère pas ce tronçon comme d'intérêt communautaire.

Le Président répond que le SYMA A 89 et la Commune d'Egletons ont effectivement réalisés leur partie (couche de fondation et trottoirs) mais la partie qui incomberait à la Communauté de Communes n'est pas encore réalisée.

Il ajoute que cette voie d'accès est très importante pour la zone de Tra le Bos puisqu'une centaine de semi-remorques y passent chaque jour.

Francis DUBOIS rappelle que l'entreprise CHARAL est la première contributrice en termes de contribution économique territoriale (anciennement taxe professionnelle) pour la Communauté de Communes (environ 350 000 € par an) et que la Communauté de Communes ne peut pas laisser cette voirie, qui est en très mauvais état.

Valentin CORDERO remarque que toutes les entreprises du territoire représentent un intérêt communautaire, mais qu'au niveau des statuts, c'est l'extension de la zone de Tra le Bos qui est d'intérêt communautaire et que la route en question ne relie pas l'extension mais la zone de Tra le Bos.

Le Président répond que le tronçon est un axe de contournement de la rocade où passent tous les semi-remorques. De plus, si la Communauté de Communes ne prend pas en charge les travaux, la Commune d'Egletons n'aura pas les moyens de les réaliser.

Francis DUBOIS fait remarquer que pour accéder à l'extension de la zone de Tra le Bos, les semi-remorques vont passer par ce tronçon.

La délibération précisera donc qu'il s'agit d'une nouvelle voie d'accès à l'extension de la zone de Tra le Bos.

Georges CARAMINOT demande par qui sera entretenu l'ancienne route.

Le Président répond que ce sera l'entreprise CHARAL.

Yves MAISON demande si des subventions sont possibles.

Le Président précise qu'une demande pourra être faite au titre de la DETR.

Fernand ZANETTI regrette que la discussion n'ait pas été menée plus en amont.

Le Président répond que lors de la dernière séance du Conseil, il ne disposait pas encore de tous les devis.

Le Président conclut en insistant sur la nécessité de réaliser cette nouvelle voie puisque la structure de la voirie existante ne peut plus supporter le trafic et en rappelant que la SYMA a investi 3 200 000 € dans la zone de Tra le Bos, que les terrains situés sur la zone de l'extension de la zone sont vendus à 80% et que l'entreprise CHARAL continue à bien fonctionner malgré la crise économique.

Le Conseil Communautaire, par 32 voix pour, 4 voix contre et une abstention, approuve la réalisation de la voie nouvelle, décide de confier les travaux à l'entreprise Eurovia pour un montant de 65 020,92 € HT, autorise le Président à solliciter les subventions et à signer la convention de mise à disposition du terrain avec la Commune d'Egletons.

• INTERNAT D'EXCELLENCE

Jean-François GONCALVES rappelle que, par délibération en date du 13 février 2012, le Conseil Communautaire avait acté une participation financière de 2000 € en soutien à l'internat d'excellence du Collège Albert Thomas.

Le collège a de nouveau sollicité la Communauté de Communes pour l'année scolaire 2012-2013. Il propose de renouveler cette aide pour le même montant. 16 enfants sont concernés par l'internat d'excellence cette année.

Yves MAISON rappelle que cette subvention devait être exceptionnelle au départ et non récurrente.

Jean-François GONCALVES répond que l'internat d'excellence est encore récent mais qu'à l'avenir, lorsque le dispositif sera bien installé, il devrait pouvoir se passer des subventions de la Communauté de Communes.

Valentin CORDERO informe le Conseil qu'il votera contre pour les mêmes raisons que lors du précédent vote.

Le Conseil, par 36 voix pour et une contre, fixe le montant de la participation de la Communauté de Communes de Ventadour pour le financement du dispositif internat d'excellence au Collège Albert Thomas pour l'année 2012 -2013 à 2000 € et autorise le Président à signer la convention correspondante avec le Collège Albert Thomas et les différents partenaires financiers, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

- **CONVENTION DE PARTENARIAT – PASS' ETUDIANT 2012-2013**

Jean-François GONCALVES informe le Conseil que la Commune d'Egletons sollicite la Communauté de Communes pour être partenaire de l'opération dénommée Pass' Etudiant qu'elle met en place, à titre expérimental, pour l'année scolaire 2012 – 2013.

Ce dispositif qui prendra effet le 15 novembre 2012 pour se terminer le 30 juin 2013, vise à favoriser l'accès des étudiants du territoire à l'offre culturelle, sportive et de loisirs d'Egletons.

Il prévoit la diffusion, de chèques-coupons Pass' Etudiant permettant d'accéder gratuitement ou à tarifs réduits à divers loisirs sur le territoire, dont 3 entrées gratuites au Centre Aquarécricatif Intercommunal.

Ce dispositif concernerait, pour l'année scolaire 2012-2013, les étudiants de 1^{ère} année post BAC du Lycée P. Caraminot, de l'EATP et de l'IUT (Département Génie Civil) soit 267 étudiants, mais pourrait s'étendre aux étudiants de 2^{ème} année à l'avenir.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'adhérer au dispositif Pass'Etudiant mis en place par la Commune d'Egletons du 15 novembre 2012 au 30 juin 2013.

- **CELLULE EAU**

- **PROJET DE RESTAURATION DE ZONES HUMIDES DANS LA VALLEE DES AGNEAUX A PERET BEL AIR – VENTE DE BOIS.**

Jean-Noël LANOIR informe le Conseil que, dans le cadre du projet de restauration de zones humides dans la vallée des Agneaux, la Communauté de Communes de Ventadour va réaliser de l'abattage.

Afin de valoriser le bois coupé, il propose de vendre le produit de la coupe à l'entreprise ISSORIA (production de plaquettes).

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la vente du bois coupé sur les parcelles et le contrat d'achat avec l'entreprise ISSORIA au prix de 5 € le stère.

➤ **DECLARATION D'INTERET GENERAL DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES COURS D'EAU.**

Jean-Noël LANOIR informe le Conseil que suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 septembre 2012 au 17 octobre 2012, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sans réserve au projet de Déclaration d'Intérêt Général du programme pluriannuel (2012/2016) de Gestion des Cours d'eau de la Communauté de Communes de Ventadour.

Il explique qu'il est nécessaire d'accepter les résultats de l'enquête publique et l'avis du commissaire enquêteur à travers un document intitulé « Déclaration de Projet » (Document annexé à la note de présentation).

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le rapport d'enquête publique du commissaire enquêteur et la Déclaration de Projet.

- **GESTION DES CIRCUITS DE RANDONNEE PEDESTRE - CHEMIN D'ACCES A LA PASSERELLE DU TRANSCORREZIEU SOUS LE VIADUC DES ROCHERS NOIRS – ACQUISITION FONCIERE ET CREATION DU SENTIER**

Francis DUBOIS explique que dans le cadre du projet de réalisation d'une passerelle himalayenne, réalisée par le Transcorrézien, et permettant de franchir la Luzège sous le Viaduc des Rochers Noirs, il est nécessaire de réaliser un chemin d'accès dans les gorges de la Luzège au départ du parking du viaduc.

Afin de garantir la pérennité des investissements mobilisés pour la réalisation de la passerelle, il propose de procéder à l'acquisition foncière de 3 parcelles figurant à la section D du cadastre de la commune de Lappleau sous le numéro 874, 873 et d'une partie de la parcelle 876 (extrait cadastral annexé à la note).

Les services des domaines estiment les terrains à environ 500-800 € par hectare.

Le montant des travaux d'ouverture s'élève à 9 769 € HT.

Valentin CORDERO demande si une aide LEADER est possible.

Francis DUBOIS répond qu'une demande d'aide a déjà été déposée pour la passerelle par le syndicat du Transcorrézien mais qu'il verrait s'il peut y avoir une aide complémentaire pour les travaux d'ouverture.

Nicole LOCHE rappelle qu'une demande avait été adressée par la Commune de Lafage sur Sombre à la Communauté de Communes de Ventadour pour que cette dernière adhère au syndicat du Transcorrézien.

Francis DUBOIS répond la Communauté de Communes n'avait pas donné suite car il y a peu de communes concernées (Lafage, Marcillac et Lappleau).

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le projet d'acquisition foncière des parcelles n°874, 873 et 876 figurant au cadastre, section D, de la Commune de Lappleau.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de confier la création et l'aménagement du chemin d'accès à la passerelle à l'entreprise ARCADOUR pour un montant de 9 769,28 € HT.

3 - Affaires diverses.

- **SUBVENTION AU LYCEE PIERRE CARAMINOT**

Jean-François GONCALVES informe le Conseil que les élèves de section BTS Etude et Economie de la Construction du Lycée P. CARAMINOT viennent de saisir la Communauté de Communes d'une demande de subvention pour la réalisation d'un voyage d'étude à Cambridge, en Angleterre, du 11 au 15 février 2013. Ce voyage a plusieurs objectifs : complément de formation, découverte des méthodes technico-économiques pratiquées dans le BTP Outre Manche, pratique orale et écrite de l'anglais...

Une demande identique avait été présentée au titre de l'année scolaire 2011/2012 et reçu un avis favorable du Conseil pour une subvention à hauteur de 1000€.

Jean François GONCALVES demande au Conseil de se prononcer sur la demande de subvention de 1000€ formulée au titre de cette année scolaire par les élèves des sections BTS du lycée P. CARAMINOT. Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 8452.28€.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 36 voix pour et une abstention, décide d'attribuer une subvention de 1000€ aux élèves des sections BTS du Lycée P. CARAMINOT pour la réalisation d'un voyage d'étude à Cambridge, en Angleterre, du 11 au 15 février 2013.

- **CAUE**

Valentin CORDERO fait remarquer que les communes ont reçu un appel à cotisation du CAUE alors que la Communauté de Communes est adhérente et demande de faire passer le message après du CAUE.